



SYNDICAT MIXTE DE L'ILE CHAMBOD (AIN)

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE POUR UNE OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

Identification de la collectivité :

Syndicat Mixte de l'Île Chambod (SMAE)

2907, route du Port – Chambod

01250 HAUTECOURT ROMANECHÉ

Tel : 04 74 37 24 35

Email : smae.chambod@wanadoo.fr

Site : www.ile-chambod.fr

Objet de la prestation :

Le syndicat mixte de l'Île Chambod a pour objet de prévoir et de réaliser toute action propre à aménager, à équiper et animer en matière touristique le plan d'eau d'Allement et ses abords situés sur les territoires des communautés de communes membres.

Il est le gestionnaire de la base de loisirs de l'Île CHAMBOD située sur la commune d'Hautecourt - Romanèche.

Le syndicat mixte de l'Île Chambod souhaite mettre à disposition un emplacement d'environ 90 m² sur la plage (cf plan en annexe) de cette base de loisirs pour développer une activité de locations d'embarcations nautiques.

Contraintes particulières d'exploitations :

Les embarcations nautiques autorisées à la location seront les suivantes :

- Pédalos
- Canoës

- Paddle
- Barque de pêche

Un maximum de 16 embarcations à la location sera autorisé compte-tenu de l'étendue limitée de l'emplacement.

Une zone de chenal devra être mise en place par l'occupant.

Les équipements nécessaires à l'exploitation de l'activité seront à la charge du futur occupant

L'emplacement sera mis à disposition en l'état et tous les aménagements envisagés seront à la charge de l'occupant.

L'occupant s'engagera à maintenir le site mis à disposition en parfait état.

De façon générale, l'occupant devra impérativement fermer son exploitation à 19h précise.

Conditions particulières d'accès à l'emplacement :

L'emplacement mis à disposition se situe à l'intérieur de la base de loisirs.

Pendant la période où l'entrée du site est payante (du 26 juin au 29 Aout en 2021), toutes personnes, à l'exception de l'occupant et de son personnel, souhaitant accéder à la base de loisirs **et louer une embarcation nautique devront obligatoirement s'acquitter au préalable d'un droit d'entrée.**

L'exploitant aura la possibilité d'acheter des carnets de billets auprès du syndicat mixte et de les fournir à ses clients qui se présenteront à l'accueil.

Le tarif des entrées pour la saison 2021 est le suivant :

Entrée Adultes : 4 €
Entrée Enfants moins de 16 ans : 2 €
Enfants gratuits jusqu'à 1m

7 entrées adultes : 20 €
7 entrées enfants : 10 €

14 entrées adultes : 40 €
14 entrées enfants : 20 €

Règles de sécurité :

L'occupant devra obligatoirement mettre à disposition de ses clients un gilet de sauvetage.

La location d'embarcation nautique aux enfants de – 14 ans non accompagnés d'une personne majeure sera strictement interdite.

Les consignes de sécurité devront être affichées sur l'emplacement.

Si nécessaire, un protocole de prévention et de sécurité sanitaire lié au COVID-19 devra être mis en place afin de répondre aux normes sanitaires (distanciation sociale, désinfection, port du masque ...).

Durée et date d'exploitation :

L'autorisation d'occupation du domaine public sera conclue pour une période de 3 ans (2021-2022-2023) :

- pour l'année 2021 : du 5 juin 2021 au 26 septembre 2021.

-pour les années 2022 et 2023 : Du 1 er week-end de juin au dernier week-end de septembre.

En dehors de ces dates, l'exploitation ne sera pas autorisée.

Redevance :

Sur proposition de l'occupant avec une redevance minimum demandée de 1 000 € par an.

Type de procédure :

Appel à candidature pour occupation du domaine public. La mise en concurrence pour l'établissement d'une convention d'occupation temporaire du domaine public est organisée en application de l'article L 2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques / ou / de l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017.

Déroulement de la procédure :

Toute proposition parvenue après la date et heure limite impartie, sera rejetée.

Après ouverture et examen des propositions au regard des critères de jugement énoncés ci-après, le SMAE pourra engager des négociations avec les candidats sur l'ensemble des aspects des propositions.

Visite:

Une visite des lieux est autorisée. Il faudra au préalable prendre contact avec M. Bardet au 06 79 42 93 61 ou au secrétariat du SMAE au 04 74 37 24 35 afin de fixer une date de visite.

Candidature :

Les candidats souhaitant bénéficier de cette autorisation d'occupation temporaire doivent répondre à cet appel à candidature en envoyant un dossier de candidature à l'adresse « **Syndicat Mixte de l'Île Chambod (SMAE) - 2907, route du Port – Chambod- 01250 HAUTECOURT ROMANECHE** », mentionnant sur l'enveloppe « **Appel à candidature — Occupation temporaire du domaine public pour activité nautique** ».

Les dossiers de candidatures, contenant l'ensemble des pièces demandées indiquées ci-après, seront envoyés sous pli recommandé avec accusé de réception.

Le dépôt par voie dématérialisée est également autorisé. Il est conseillé de demander un accusé de réception sur l'envoi par mail.

Le dossier complet devra être envoyé à l'adresse suivante :

smae.chambod@wanadoo.fr

L'objet du mail devra être le suivant : « **Appel à candidature - Occupation temporaire du domaine public pour activité nautique** »

Contenu des propositions

- Coordonnées complètes et le statut de la société envisagé,
- Détail de l'activité que le candidat souhaite exercer.
- Expériences professionnelles, diplômes et agrément en lien avec l'activité souhaitée, etc...
- Aménagements que le candidat souhaite exercer (description des installations, matériel, etc...),
- Les caractéristiques techniques des embarcations utilisées.
- Sensibilisation du candidat aux enjeux environnementaux et touristiques.
- Et tous les renseignements et précisions que les candidats jugeront nécessaires à l'examen de leur dossier.

Critères de jugement des candidatures et critère d'attribution :

Offre la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous:

- Montant de la redevance annuelle d'occupation du domaine public proposé par le candidat.
- Qualités professionnelles du candidat au regard de l'activité qu'il souhaite exercer.
- Qualité du projet en matière de développement touristique.

Date limite de réception de l'offre :

Le 14 avril 2021 à 17 Heures.

Annexe : Plan de l'emplacement

